



En exercice : 58

Présents : 44

Votants : 45

## Séance du 27 mai 2024

Le Vingt-Sept Mai Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mai 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	MÉZIERES Hervé, suppléant
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), DE GUÉBRIANT Bertrand (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), BEUCHER Clément (Saint-Poix).

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), BERSON Christian (Gastines), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé).

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Bertrand de GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Quentin LANVIERGE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-05/258 : ENVIRONNEMENT**

*Séance du : 27 mai 2024*

**OBJET 2024-05/258 : ENVIRONNEMENT**  
**BÂTIMENT – RÉHABILITATION DE LA MAISON DITE « DU PÈRE NEIL » - AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

M. Gérard LECOT, Vice-président en charge du Bâtiment, rappelle qu'en date du 19 février 2024, le Conseil Communautaire a approuvé l'opération d'aménagement de la Maison du Père Neil pour y localiser le Pôle Culture ainsi que son plan de financement.

Afin de gérer le projet, il a été décidé de faire appel à un maître d'œuvre. Une consultation a été lancée le 25 mars 2024. L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 400 000 € HT.

Après analyse des offres, la commission Marchés propose d'attribuer le marché à Romain LEBLANC Architecte qui fixe son taux de rémunération à 7,2%. Cela représente ainsi un montant de rémunération provisoire de 28 800 € HT.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité (45 votants dont 1 pouvoir)**

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer le marché avec l'entreprise Romain LEBLANC Architecte, retenue par la commission Marchés, au taux de rémunération de 7,2%, et toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*  
*Craon, le 29 mai 2024*

*Pour extrait conforme,*  
*Le Président,*  
**Christophe LANGOUËT**

*Le secrétaire de séance,*  
**Quentin LANVIERGE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
053-200048551-20240527-DELIB202405258-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 07/06/2024  
Publication : 07/06/2024  
Pour l'autorité compétente par délégation

